



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Lundi 19 mars 2018





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Introduction

I. Le contexte budgétaire international et national

- A. L'environnement international
- B. L'environnement européen
- C. Le contexte national
- D. Le PLF 2018

II. La situation financière de la commune

- A. L'évolution des dépenses et des recettes
- B. L'évolution des ressources humaines
- C. L'épargne de la commune et sa capacité d'autofinancement
- D. La gestion de la dette à Laxou

III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la ville

- A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes
- B. Les priorités de la commune

Conclusion



INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet :

- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et la gestion de sa dette,
- de débattre au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de l'exercice et leur financement, dans les deux mois précédents le vote du budget.

Les obligations légales

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique."

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) apporte les principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune,
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique,
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

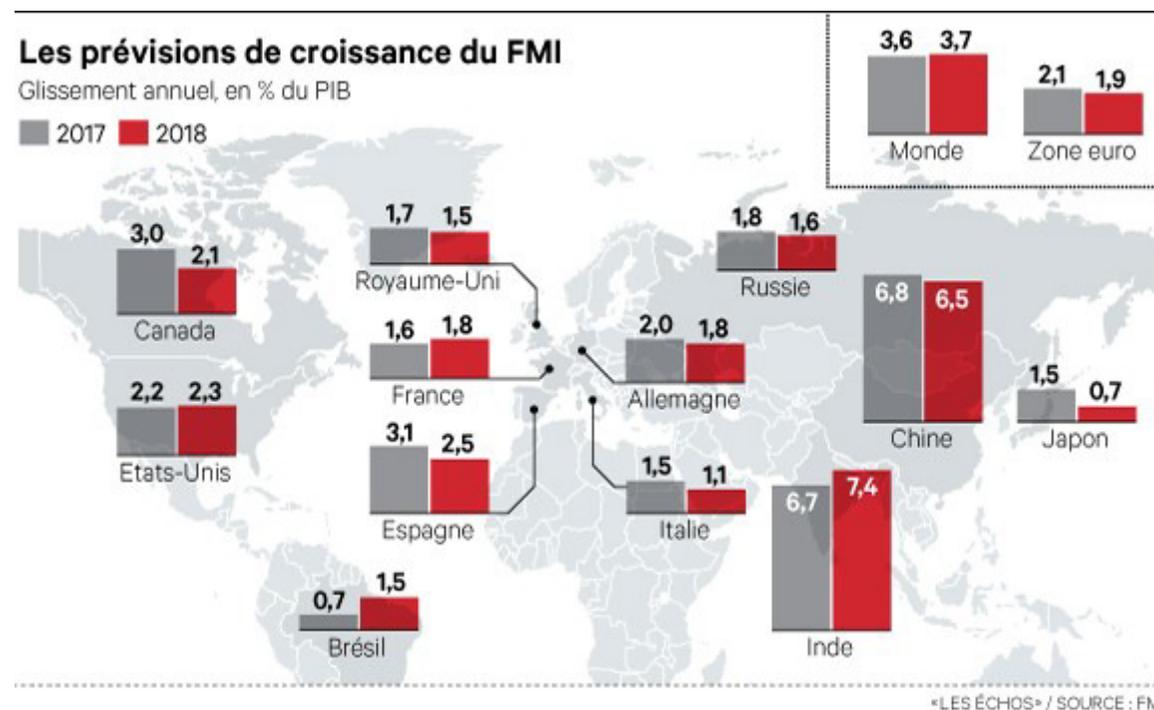
Nous aborderons dans un premier temps le contexte économique international et national dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2018 de Laxou, puis nous échangerons sur la situation financière de la commune et enfin nous débattrons sur les perspectives financières et budgétaires de la Ville de Laxou qui détermineront les priorités pour l'année 2018.

I. Le contexte budgétaire international et national

A. L'environnement international

D'après le Fonds Monétaire International (FMI) et le dernier rapport de l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE), le sursaut de l'économie mondiale amorcé au premier semestre 2017 s'est confirmé cet automne avec une croissance mondiale attendue à 3,6 % en 2017 et à 3,7 % en 2018.

L'OCDE explique : « l'économie mondiale progresse à son rythme le plus rapide depuis 2010 et la reprise est de plus en plus synchronisée entre les pays ». Cette dynamique repose en priorité sur la reprise du commerce, notamment dans la zone euro.



Pour autant, la reprise mondiale n'est « peut-être pas durable » et est exposée à des risques « sérieux » à moyen terme selon le FMI : resserrement des conditions monétaires, turbulences financières dans les économies émergentes, faiblesse persistante de l'inflation dans les économies avancées, menaces sur la régulation financière mise en place depuis la crise, montée du protectionnisme.

L'organisme international, dirigé par Madame Christine Lagarde, incite ainsi les gouvernements à profiter de cette période de croissance mondiale pour mettre en place rapidement des réformes structurelles.

Il avertit en effet que cette reprise de la croissance mondiale ne doit pas être prise comme acquise, en raison de :

- la faiblesse persistante de l'inflation, qui découle de celle de la croissance des salaires, 25 % de l'économie mondiale se trouve exclus de la croissance, dont notamment les pays producteurs de matières premières et d'énergie les plus pauvres dont font partie ceux les plus exposés aux effets des changements climatiques,
- des perspectives de croissance du PIB par tête plus faibles que par le passé, liées dans les pays riches à une productivité en baisse et au vieillissement de la population.

B. L'environnement européen

Les risques économiques, financiers et politiques au sein de la zone Euro se sont atténués en 2017 mais restent présents.

Le climat conjoncturel de la Zone Euro s'est progressivement amélioré, avec notamment un retour de la croissance qui avoisine les 2,1 %.

Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, une hausse des dépenses de consommations, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante.

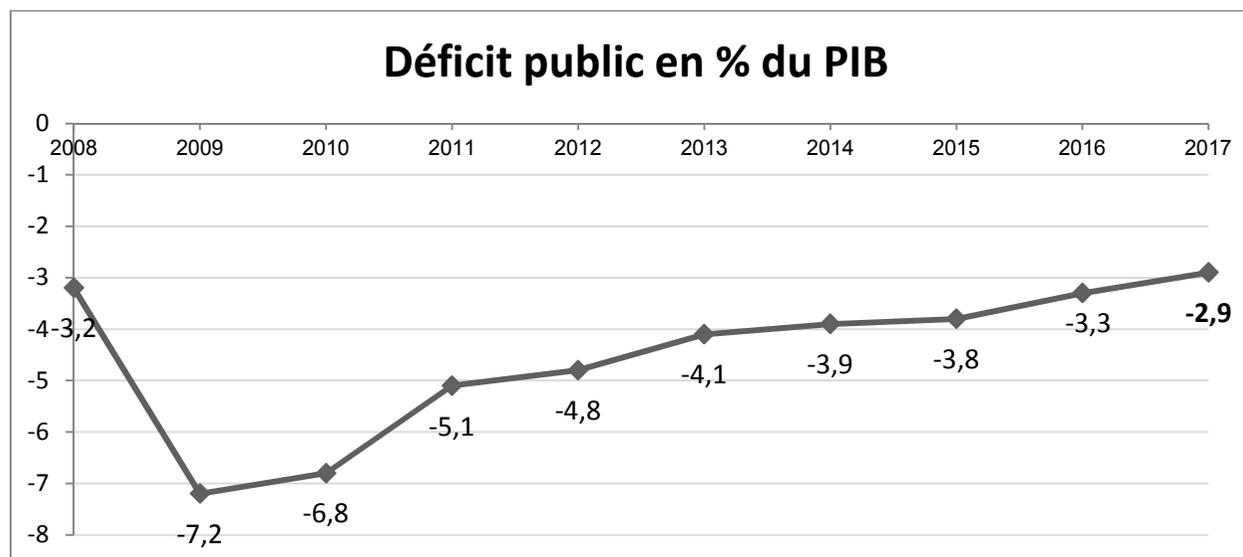
Néanmoins, les fondamentaux économiques restent à confirmer. En effet, une baisse de la croissance du PIB est envisagée pour 2018 : 1,9 % contre 2,1 % en 2017.

Dans plusieurs pays de la zone Euro, notamment en Italie et en Grèce, la fragilité des bilans bancaires et des perspectives négatives en matière de profit pourraient renforcer de nouveau les risques liés à la stabilité financière.

Enfin, le risque politique en Europe lié à la montée du populisme d'extrême droite a marqué le premier semestre 2017. Ce risque s'est atténué à la fin du même semestre, suite aux élections en France et à la volonté politique commune de consolider la Zone Euro. Le manque de visibilité qui entoure la mise en œuvre du Brexit ainsi que le mouvement nationaliste en Catalogne constituent des facteurs d'instabilité. Cela pourrait nuire à la confiance et avoir un effet dissuasif sur l'investissement privé.

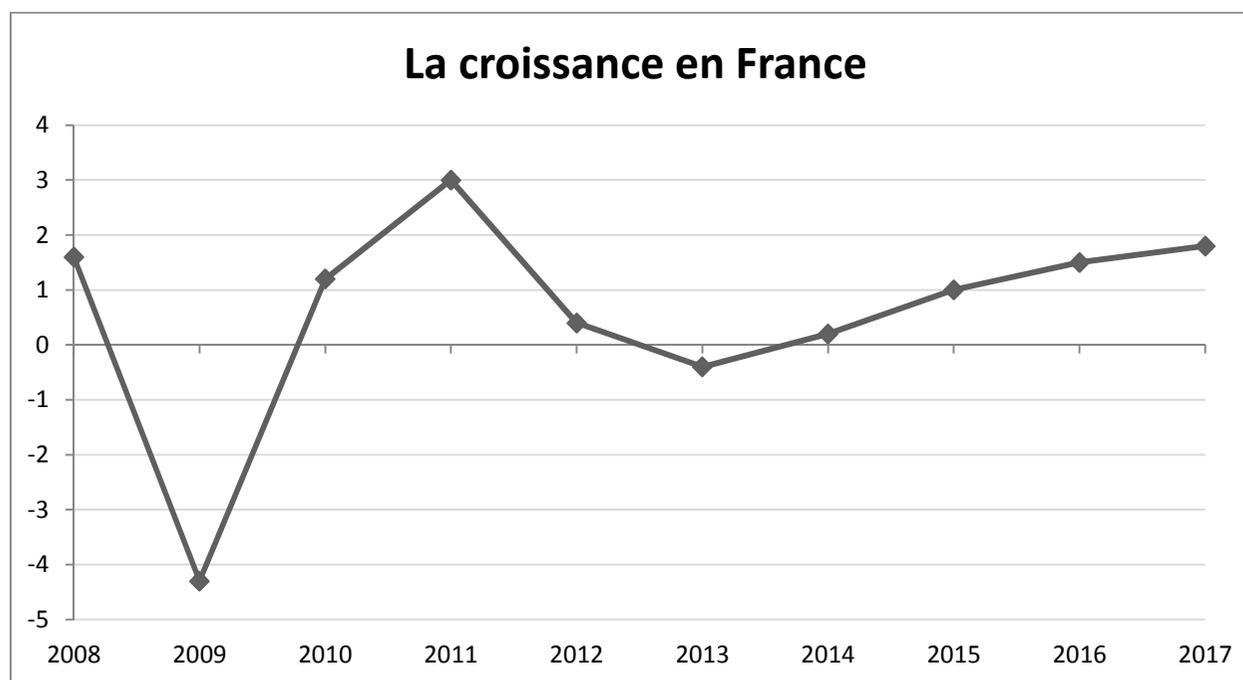
C. Le contexte national

Le niveau de déficit public en 2017, c'est-à-dire le solde négatif du budget de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité Sociale, prévu par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2018 passe sous la barre des 3 %. Cette prévision est jugée plausible par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP).



En France, d'après les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance devrait atteindre 1,9 % en 2017, un « niveau inédit » depuis 2011. Estimée à 1,8 % sur l'ensemble de l'année, la progression du produit intérieur brut (PIB) français devrait dépasser, pour 2017, les prévisions initiales de l'Insee, qui tablait sur 1,6 % en septembre. Néanmoins, cette croissance se situerait malgré tout en deçà des 2,2 % attendus dans la zone euro par la Commission européenne.

L'économie française est lancée sur de bons rails. Après une année marquée par une reprise solide dans tous les secteurs d'activité, la croissance devrait se maintenir dans les premiers mois de 2018.



Après cinq années de vaches maigres, le commerce extérieur ne devrait plus peser sur la croissance hexagonale à la mi-2018. Le rebond des exportations agricoles, couplé à celui des secteurs du tourisme et de l'énergie, compenserait les importations de produits manufacturés.

L'emploi est la principale ombre au tableau. Si l'arrêt de la prime à l'embauche dans les PME, le 30 juin 2017, n'a que légèrement pesé sur les créations de postes dans le privé au troisième trimestre, les suppressions de contrats aidés, elles, plombent les statistiques de fin d'année. D'après l'Insee, elles seront compensées par des embauches dans le public, notamment auprès des collectivités locales. Au total : 72 000 emplois devraient être créés en France au premier semestre 2018, contre 168 000 au cours des six premiers mois de 2017.

Le pouvoir d'achat des Français risque de souffrir, en début d'année 2018, de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) et du durcissement de la fiscalité sur le tabac et les produits pétroliers. Les mesures plus favorables, comme la baisse des cotisations salariales et la suppression partielle de la taxe d'habitation, n'interviendront qu'au second semestre.

D. Le projet de loi de finances (PLF) 2018

Le projet de loi de finances (PLF) 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) « 2018-2022 », adoptés le 21 décembre dernier, posent les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

- **Le dégrèvement de la taxe d'habitation**

Le projet de loi de finances 2018 initie la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80 % des ménages et transfert aux régions une fraction de la TVA.

Validée par le Conseil Constitutionnel, cette réforme est particulièrement redoutée par les élus locaux. Malgré la promesse de l'Etat de compenser « à l'euro près » cette recette et de laisser aux communes la liberté de taux, les élus redoutent une perte d'autonomie dans la libre administration de leurs collectivités.

Cette réforme supprimera de manière progressive la taxe d'habitation jusqu'en 2020 : abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. L'exonération s'appliquera à tous ceux qui gagnent 30.000 euros par an pour un célibataire et 47.778 euros de revenus annuels pour un couple avec un enfant. Ce plafond augmentera selon le nombre d'enfants à charge.

Cette réforme de la taxe d'habitation devrait être la première étape d'une large réforme de la fiscalité locale.

- **L'encadrement des dépenses des grandes collectivités**

Le projet de loi de finances 2018 inaugure le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 319 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Les régions, départements, Métropoles, les agglomérations de plus de 150 000 habitants et les villes de plus de 50 000 habitants seront concernés par ce dispositif. Elles concentrent 2/3 des dépenses de fonctionnement des collectivités.

L'objectif du gouvernement est d'accroître la capacité d'autofinancement des collectivités tout en minorant le recours à l'emprunt.

Chaque contrat sera négocié entre la collectivité et le préfet, en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques, et en tenant compte des situations particulières de chaque collectivité.

Cet encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales a été validé par le Conseil Constitutionnel.

- **L'encadrement de la capacité de désendettement des collectivités avec la création de la « règle d'or » renforcée**

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec l'instauration d'un ratio de capacité de désendettement maximale à respecter par les collectivités locales. Ces ratios seront fixés par décret, dans la limitation fixée par la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la capacité de désendettement ne devra pas dépasser 12 ans, avec une fourchette idéale maximum de 5-6 ans.

À compter du débat d'orientation budgétaire 2019 et en cas d'irrespect, le préfet pourra saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Si la collectivité ne met pas en œuvre les recommandations de la CRC, le préfet pourra prendre la main sur le budget de la collectivité locale.

- **Le maintien des concours financiers de l'Etat**

Après quatre années de baisse de dotations, les concours financiers de l'Etat se stabilisent (+0,4 %). Une augmentation de 210 millions d'euros des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue : + 110 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et + 10 M€ pour les départements.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunales et Communales sera équivalent à 2017.

Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées en 2018. Après avoir été mises en place de manière exceptionnelle en 2016 puis prolongées en 2017, elles prendront la forme d'une dotation à part entière dès 2018.

Conjointement à ces mesures prépondérantes, d'autres dispositions figurent dans le PLF 2018 et le projet de Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) « 2018-2022 » et méritent d'être présentées :

- Le montant du fonds d'indemnisation des communes pour la délivrance des cartes d'identité sera porté à 40 millions d'euros en 2018.
- L'automatisation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est instauré à compter de 2019. Il va également être revalorisé de 80 millions d'euros en 2018.
- Le jour de carence est rétabli dans les trois fonctions publiques.
- L'avantage fiscal « Pinel » qui permet aux particuliers achetant un logement à destination locative, est prorogé pour 4 ans, avec néanmoins une réduction du dispositif aux seules zones tendues.
- Les nouvelles modalités du prélèvement à la source, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, sont énoncées dans ces textes.

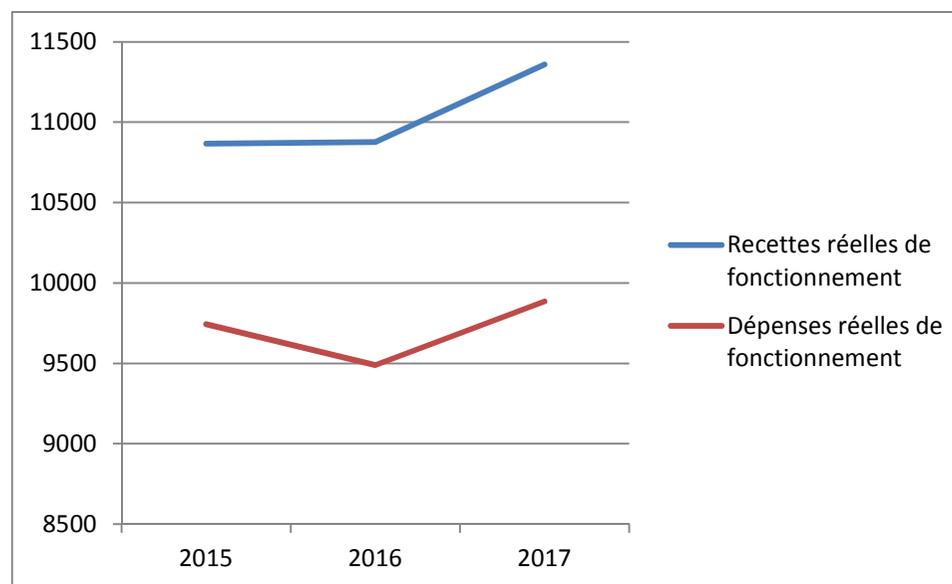
II. La situation financière de la commune

A. L'évolution des dépenses et des recettes

L'équipe municipale s'efforce de réduire les dépenses communales et de gérer les finances de la commune en « bon père de famille ».

1. Evolution de la section de fonctionnement

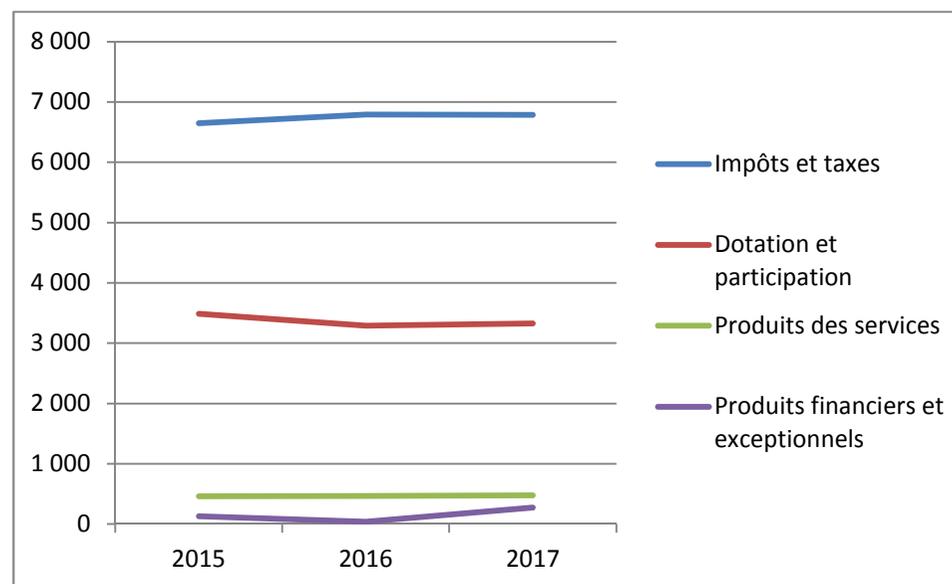
Avec la réduction drastique des dotations et participations de l'Etat depuis plusieurs années, la commune a dû s'adapter et rechercher d'autres ressources de fonctionnement. Elle a repensé ses projets et s'est efforcée de maîtriser encore plus ses dépenses.



a. Des recettes de fonctionnement en mutation

Le tableau ci-dessous retrace les recettes de la commune depuis 2015 :

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires... | 6 645 | 6 792 | 6 786 |
| Dotation et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat... | 3 487 | 3 289 | 3 327 |
| Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...) | 459 | 467 | 478 |
| Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB... | 60 | 158 | 204 |
| Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie... | 162 | 323 | 290 |
| Sous Total en K€ | 10 813 | 11 029 | 11 085 |
| Produits financiers et exceptionnels : cessions immobilières | 128 | 38 | 273 |
| Total en K€ | 10 941 | 11 067 | 11 358 |



❖ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes sont composés :

- des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, d'habitation sur les logements vacants, foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- de la fiscalité reversée liée à la Taxe Professionnelle Uniques,
- de la taxe sur les droits de mutation,
- et de la compensation des exonérations fiscales.

Pour rappel, les taux d'imposition de Laxou appliqués, depuis 2005, pour la taxe d'habitation et le foncier bâti sont nettement en-deçà des moyennes départementales, régionales et nationales.

Les taux de Laxou sont de 7,81 % pour la taxe d'habitation, 8,02 % pour le foncier bâti et 14,30 % pour le foncier non bâti. Les moyennes nationales de la strate sont respectivement de 16,61%, 22,74 % et 57,79 %.

Ces trois taxes sont également les plus faibles de la Métropole du Grand Nancy par rapport aux autres villes de taille comparable et sont parmi les moins élevées de l'ensemble des collectivités de ce groupement de communes au niveau national.

❖ Les dotations et participations

La DGF comprend :

- La Dotation Forfaitaire des Communes,
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Les participations regroupent les subventions de fonctionnement perçues par la commune.

De 2015 à décembre 2017, la commune a perdu 434 K€ en cumulé au titre des dotations et participations.

En 2018, nous devrions continuer de voir notre Dotation Forfaitaire des Communes diminuer de 63 K€.

Cette réduction considérable est due, en grande partie, au désengagement de l'Etat auprès des collectivités avec la baisse des dotations versées par ce dernier.

❖ Les produits des services

Depuis 2015, la commune perçoit en moyenne environ 468 K€. La municipalité s'inscrit dans une démarche de meilleure équité dans la tarification globale des services assurés par la Ville auprès des utilisateurs. C'est la traduction d'une politique tarifaire juste envers les usagers des services publics laxoviens.

❖ Les autres produits de gestion courante

Ces recettes sont principalement composées des charges du Champ-le-Bœuf demandées à la commune de Maxéville dans la cadre de la convention qui lie les deux communes. Une nouvelle répartition des charges a été contractualisée courant 2015. Les années 2015 et 2016 ont été réglées par Maxéville en 2017.

❖ Les produits financiers exceptionnels

Ces produits sont le fruit essentiellement de cessions immobilières.

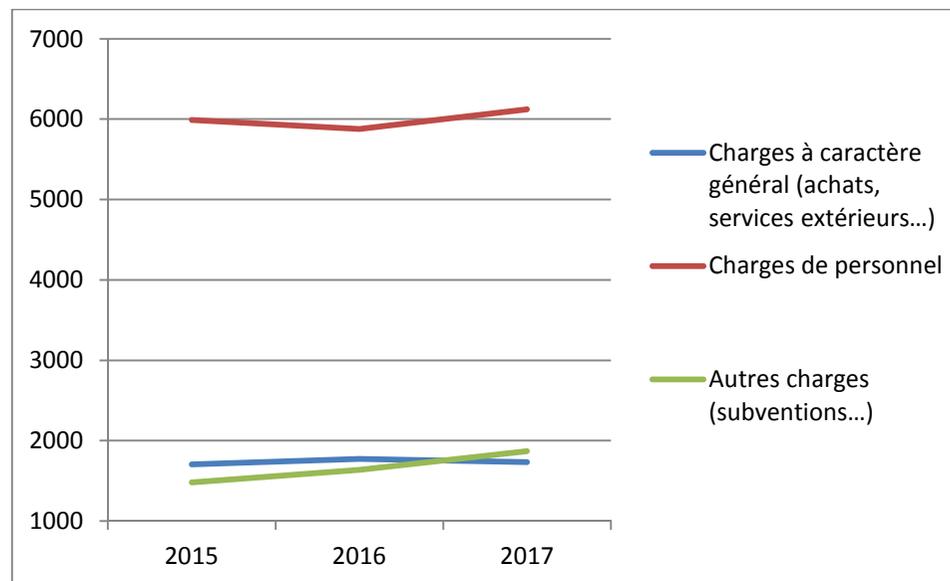
Il convient de noter que depuis 2015, la commune a cédé du patrimoine tous les ans pour des sommes allant de 38 K€ à 273 K€.

b. Des dépenses de fonctionnement réévaluées

Depuis 2015, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de manière constante.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses de la commune depuis 2015 :

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Charges à caractère général : achats divers, prestations de services extérieurs, énergie, carburant, assurances... | 1 706 | 1 774 | 1 735 |
| Charges de personnel : rémunération, cotisations, médecine du travail... | 5 989 | 5 877 | 6 121 |
| Autres charges : subventions aux personnes de droit privé, indemnités, frais de mission... | 1 480 | 1 639 | 1 870 |
| Charges financières : intérêts d'emprunt... | 204 | 142 | 129 |
| Charges exceptionnelles : secours et dons, bourses et prix... | 20 | 11 | 31 |
| Atténuation de produits | 0 | 31 | 0 |
| Total en K€ | 9 399 | 9 474 | 9 886 |



❖ Les charges à caractère général

D'une part, la Direction Générale s'est attelée à poursuivre, chaque année, la dynamique de réduction de ces dépenses sur chaque imputation. Ces charges ont fait l'objet d'études pointilleuses de la part des services.

D'autre part, la commune a pu bénéficier de tarifs énergétiques plus avantageux au fil des ans grâce notamment à des achats groupés avec la Métropole.

❖ Les subventions allouées

La municipalité est sensible au tissu associatif local. Elle participe financièrement à son rayonnement via le versement direct et indirect de subventions.

La ville subventionne également son Centre Communal d'Action Sociale. Ce financement représente la principale ressource du CCAS.

En 2018, il n'est pas prévu de réduire ces aides directes.

❖ Les dépenses de personnel

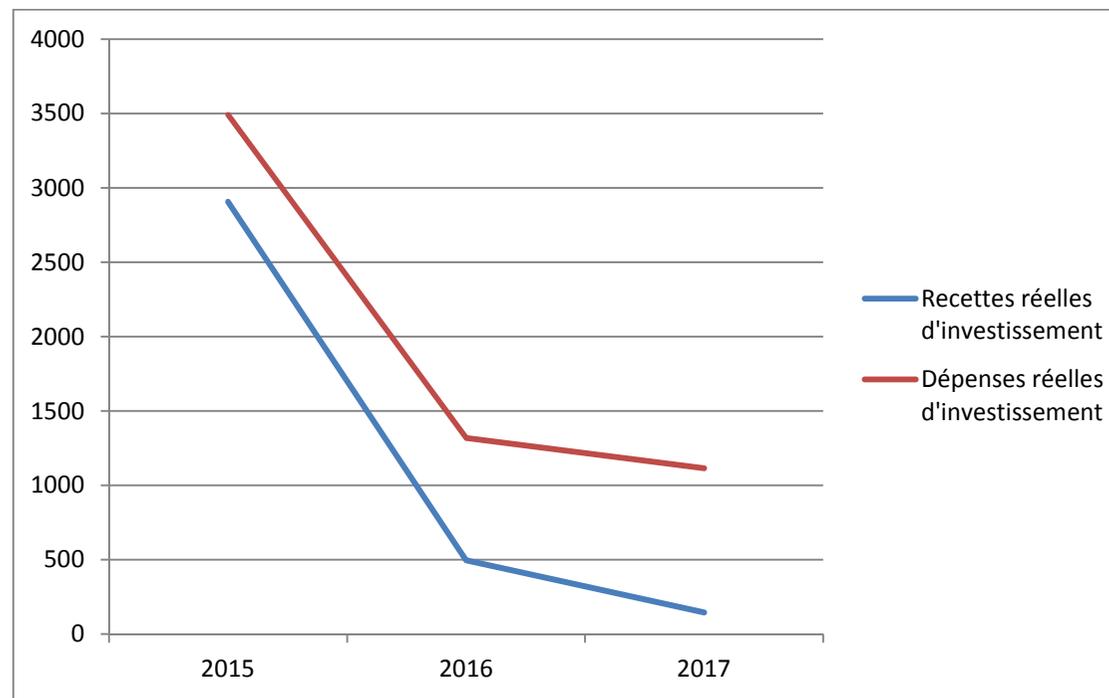
En 2017, les charges de personnel ont augmentées du fait notamment :

- des mesures gouvernementales prévues dans le protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique, qui ont eu deux incidences majeures pour les collectivités locales :
 - la revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale.
Son impact, conjugué avec l'effet d'élargissement de l'assiette des cotisations, a conduit à une augmentation des charges de personnel de 1,60 %.
 - l'augmentation de 0,60 % du point d'indice dans la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} février 2017, sachant que ce dernier avait déjà été revalorisé de 0,60 % au 1^{er} juillet 2016, ayant un effet de cumul de masse significatif sur une année pleine.
Son impact annuel a été de 0,60 % de la masse salariale.
- de l'actualisation et l'augmentation des différents taux de cotisations patronales,
- des promotions et avancement 2016 financées en année pleine en 2017,
- du recrutement d'un emploi d'avenir en complément des contrats d'apprentissage,
- du remplacement des départs (retraites et mutations),
- des promotions et avancement 2017 financées pour partie en 2017.

2. Evolution de la section d'investissement

Hormis la recette exceptionnelle d'investissement liée à la renégociation de la dette avec la Caisse d'Epargne en 2015, les recettes d'investissement ne cessent de diminuer.

Parallèlement, la municipalité a fait le choix de réduire son investissement au strict nécessaire depuis 2015. Les dépenses ont donc été considérablement amenuisées.

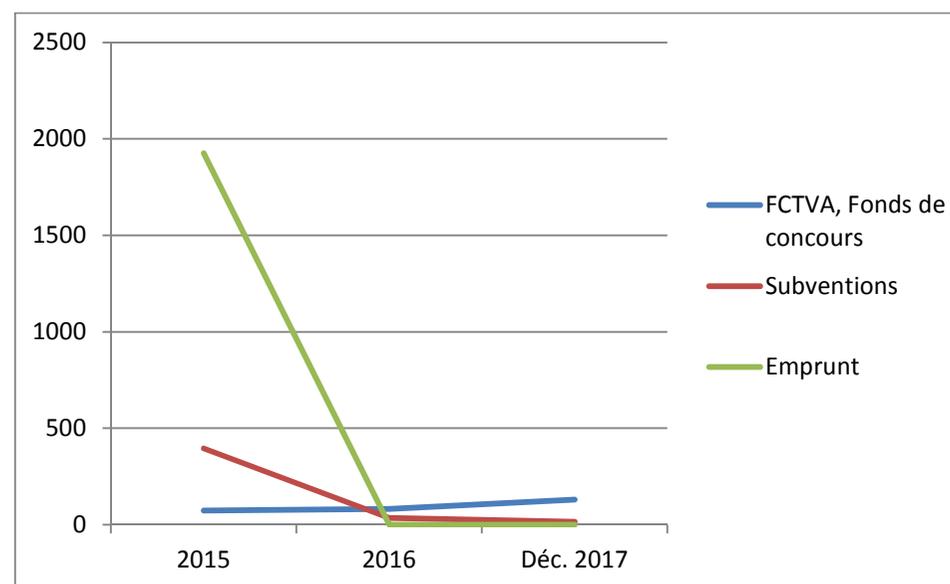


a. Des recettes d'investissement quasi inexistantes

Les recettes d'investissement sont principalement composées du recours à l'emprunt et des subventions perçues par la collectivité dans le cadre de projet.

Le tableau ci-dessous retrace les recettes perçues par la commune depuis 2015 :

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|--------------|------------|------------|
| Fonds de Compensation de la TVA, Fonds de concours | 74 | 82 | 130 |
| Subventions d'investissement | 395 | 35 | 16 |
| Emprunt | 1 926 | 0 | 0 |
| Autres formes de participations | 0 | 0 | 0 |
| Avance et acompte | 0 | 0 | 0 |
| Total en K€ | 2 395 | 117 | 146 |



❖ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer. Plus la collectivité investie, plus elle récupère de TVA.

La dotation ne prend pas en compte le taux réel de TVA acquitté par la commune, mais un taux de 16,404 %, depuis le 1^{er} janvier 2015, applicable à toutes les dépenses éligibles.

Il apparaît que depuis 2015 la commune a reçu des faibles sommes de l'Etat au titre du FCTVA. Cette recette étant perçue à l'année n+1 par rapport à l'investissement, ces indicateurs démontrent bien un débrayage de l'investissement communal depuis 2014.

❖ **Les subventions d'équipement**

La collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui co-financent les investissements programmés (FEDER, Conseil Départemental, Métropole du Grand Nancy...), ainsi que de leur capacité et volonté à tenir leurs engagements. Par exemple, les subventions relatives au projet de création de MVATL et notifiées en 2012 par les partenaires financiers de la commune n'ont été intégralement perçues qu'en 2015.

❖ **L'emprunt**

En 2015 la commune a renégocié sa dette auprès de son principal partenaire bancaire, la Caisse d'Epargne. Ainsi, elle a globalisé plusieurs prêts en cours en un seul. Cette opération a fait l'objet d'écritures comptables d'un montant de 1 926 K€ en recette et en dépense. Le remboursement des emprunts a été suspendu temporairement de la date de la négociation à l'année civile suivante.

b. Les dépenses d'investissement strictement réduites

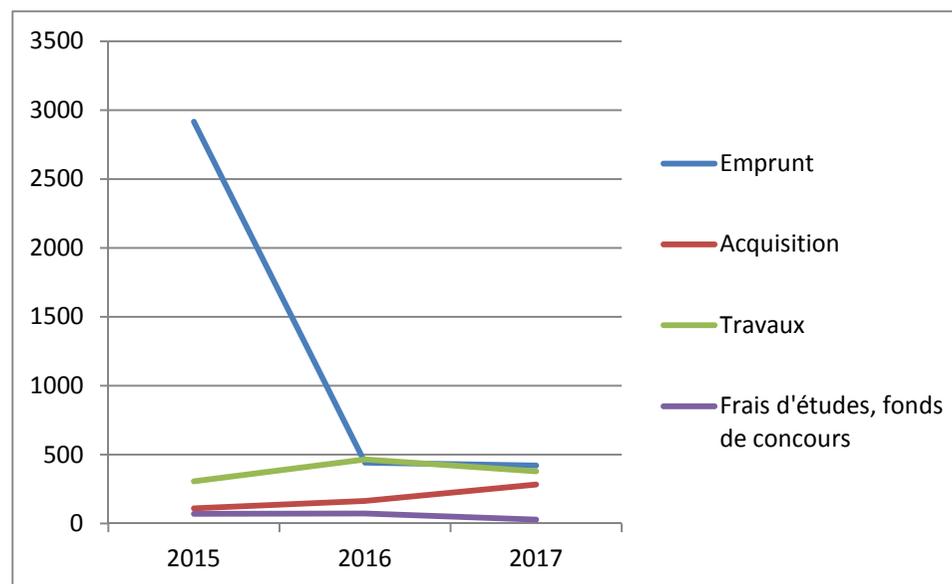
La principale dépense d'investissement est le remboursement du capital restant dû dans le cadre des emprunts contractés.

Depuis 2015, les investissements communaux ont été réduits au strict nécessaire : entretien des bâtiments communaux, acquisition de matériels. Aucun projet conséquent n'a été porté par la municipalité.

Le montant important des dépenses d'investissement en 2015 est dû à la renégociation de la dette avec la Caisse d'Epargne. La commune a fait le choix de globaliser plusieurs prêts contractés avec cet organisme en un seul et unique emprunt.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses de la commune depuis 2015 :

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Emprunt | 2916 | 442 | 422 |
| Acquisition | 110 | 164 | 284 |
| Travaux | 307 | 465 | 379 |
| Frais d'études, fonds de concours | 70 | 74 | 29 |
| Total en K € | 3 403 | 1 145 | 1 114 |



❖ **L'emprunt**

La commune rembourse tous les ans un capital lié aux emprunts contractés précédemment.

En 2015, la municipalité a procédé à une renégociation de la dette et au remboursement du prêt contracté en 2014.

Depuis 2015, le capital remboursé tous les ans oscille autour de 400 K€.

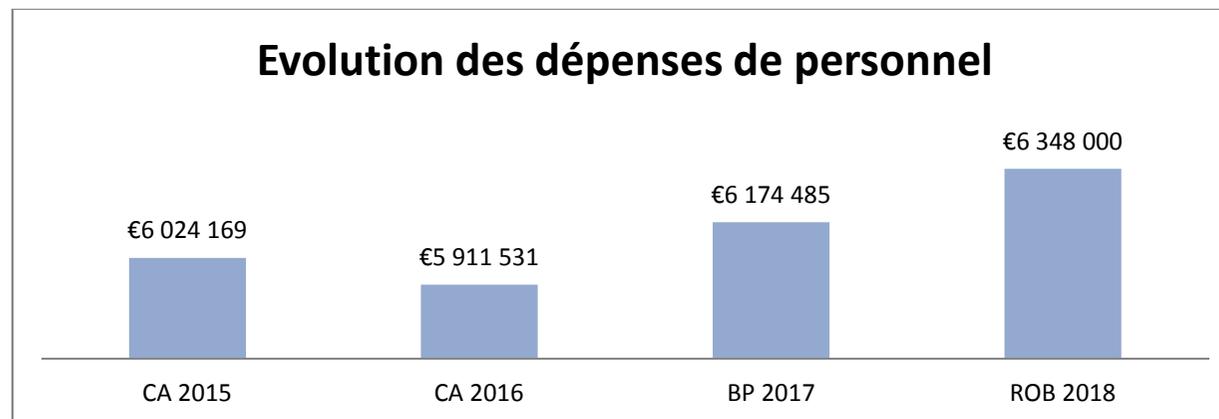
❖ **Les acquisitions et les travaux**

En 2015 les investissements de la commune ont été largement revus à la baisse puisque la commune a acquis et réalisé des travaux pour environ 400 K€.

En 2016 et 2017, la municipalité a réinvesti de manière plus conséquente avec un budget alloué d'environ 650 K€ pour les travaux et les acquisitions.

B. L'évolution des ressources humaines

a. Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par la commune, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation, aux honoraires médicaux, à la subvention versée auprès du Comité Social du personnel, ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

L'estimation budgétaire pour l'année 2018 en matière de dépenses de personnel comprend plusieurs facteurs, par essence incompressibles qui sont synthétisés ci-dessous.

L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est lié aux déroulements de carrières des agents, et aux nombreuses promotions qui ont eu lieu en juin 2017 et qui sont à prendre en compte pour une année pleine en 2018. Il contribue à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel à hauteur de + 3 % de la masse salariale actuelle. Cela est aussi dû à la structure du personnel au sein de la commune : au 31 décembre de l'année 2017 ; les plus de 50 ans représentent environ 50 % de l'effectif permanent total.

L'estimation budgétaire de 2018 prend également en compte les mesures contraignantes financièrement pour les collectivités territoriales qui ont été décidées par l'Etat depuis 2016 : la revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale suite à la réforme issue du protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique de 2017, et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale (servant de base à la détermination de la rémunération des agents) ayant augmenté de 0,6 % en juillet 2016 et au 1^{er} février 2017, et qui est à répercuter sur une année pleine en 2018.

L'estimatif budgétaire 2018 en matière de frais de personnel inclut les recrutements décidés entre avril et juin 2017 (chef de la PM, Chef de projet rénovation urbaine, Assistante administrative au secrétariat), les réintégrations d'agents intervenus dans les 6 premiers mois de 2017, ainsi que les titularisations des agents survenues en novembre 2017 qui sont à prendre en compte budgétairement sur une année pleine en 2018.

L'estimatif budgétaire 2018 inclus également la nouvelle prime incombant à l'employeur pour compenser la hausse de la CSG, qui est évaluée à + 0.5 % de la masse salariale actuelle.

D'autres critères participent aussi à l'augmentation mécanique du budget prévisionnel de 2018, comme la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2018 (+1,24 %), ainsi que l'augmentation de certains taux de cotisations patronales.

→ C'est pourquoi, il est proposé, pour l'année 2018, une augmentation des charges de personnel. L'augmentation de la masse salariale prévisionnelle pour l'année 2018 est donc évaluée à + 3,65 % par rapport au budget prévisionnel de 2017, ce qui représente une masse salariale prévisionnelle pour 2018 qui s'élève à 6 348 K€.

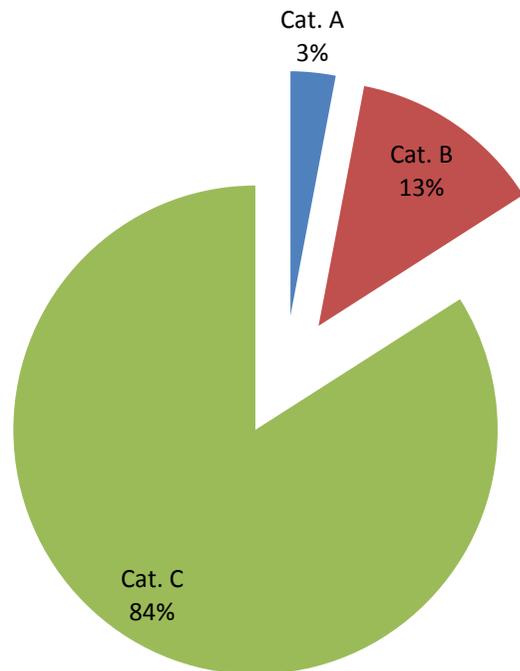
Le tableau ci-après fait état des prévisions actuelles des taux de cotisations qui sont supportés par la commune en 2018, avec un rappel des taux antérieurs :

| Évolution des taux de cotisations supportés par la Commune | | | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | <u>2018</u> | <u>2017</u> | <u>2016</u> | | <u>2018</u> | <u>2017</u> | <u>2016</u> |
| Transports (taux CUGN) | 2,00% | 2,00% | 2,00% | IRCANTEC | | | |
| FNAL (aide aux logements) | 0,50% | 0,50% | 0,50% | - Tranche A | 4,20% | 4,20% | 4,08% |
| CNFPT | 0,90% | 0,90% | 0,90% | - Tranche B | 12,55% | 12,55% | 12,35% |
| CDG 54 | 1,20% | 1,20% | 1,20% | <u>CNRACL</u> | 30,65% | 30,65% | 36,60% |
| <u>URSSAF :</u> | | | | Retraite additionnelle (RAFP) | 5,00% | 5,00% | 5,00% |
| Régime général : | | | | ATIALAC | 0,40% | 0,40% | 0,40% |
| - Accident Travail non titulaire et maladie professionnelle | 1,50% | 1,70% | 1,58% | <u>ASSEDIC</u> | 5,00% | 6,45% | 6,40% |
| - vieillesse | 8,55% | 8,55% | 8,55% | | | | |
| - vieillesse déplafonnée | 1,90% | 1,90% | 1,85% | | | | |
| - maladie | 13,00% | 12,89% | 12,80% | | | | |
| - allocations familiales | 5,25% | 5,25% | 5,25% | | | | |
| <u>URSSAF :</u> | | | | | | | |
| Régime spécial : | | | | | | | |
| - maladie | 10,18% | 11,80% | 11,50% | | | | |
| - allocations familiales | 5,25% | 5,25% | 5,25% | | | | |

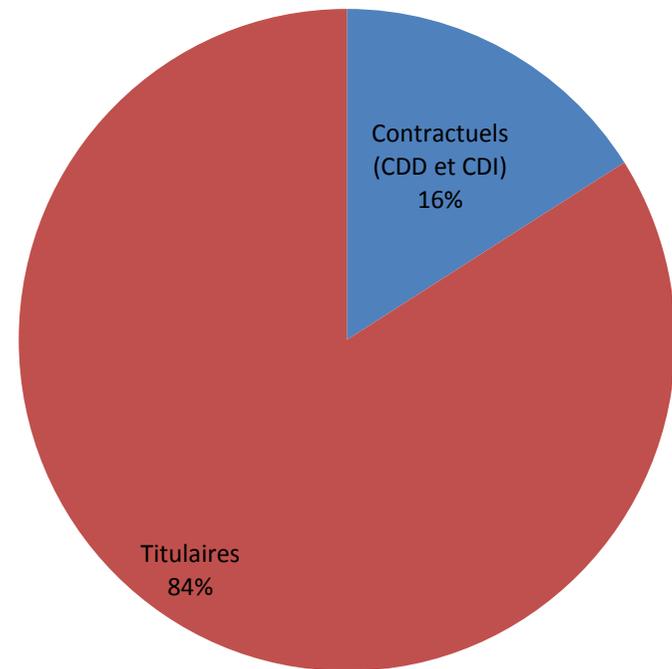
b. Les effectifs

La Commune compte 183 agents payés au 31 décembre 2017, soit 152 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2017.

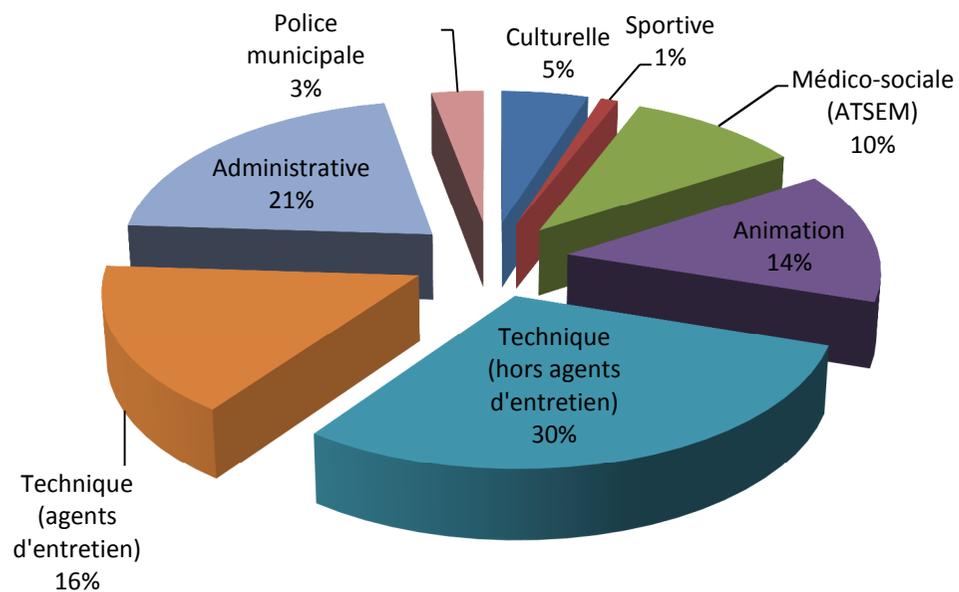
Effectif en 2017 selon les catégories A, B, et C



Effectif contractuel 2017



Répartition de l'effectif en 2017 selon les filières



c. Le temps de travail et l'absentéisme

La durée hebdomadaire de travail est de 34,32 heures pour les agents de la collectivité. Le temps de travail annuel effectif est de 1.568 heures au lieu des 1.607 heures légales.

Les agents d'entretien, les ATSEM, et certains gardiens sont annualisés afin de tenir compte des cycles de travail liés au temps scolaire.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées est de 8.885,35 heures en 2017. Le montant brut de la rémunération de ces heures supplémentaires et complémentaires est évalué à hauteur de 224.421 euros.

Le nombre de jours d'arrêt de travail est de 4.121 jours (en jours calendaire) en 2017. Le taux d'absentéisme se situe autour de 8,5 %.

d. Les avantages en nature

Les logements de fonction attribués au titre des nécessités absolues de fonction sont évalués à hauteur de 18 948 euros en 2017.

Les avantages en nature perçus par les agents disposant d'un logement pour utilité de service public sont évalués à 2 375,50 euros pour 2017.

Les remboursements des titres de transport en 2017 sont de 3 067 euros annuel.

La commune participe également par le versement d'une subvention à hauteur de 28 500 euros en 2017 au titre du Comité d'Action Sociale de la ville de Laxou.

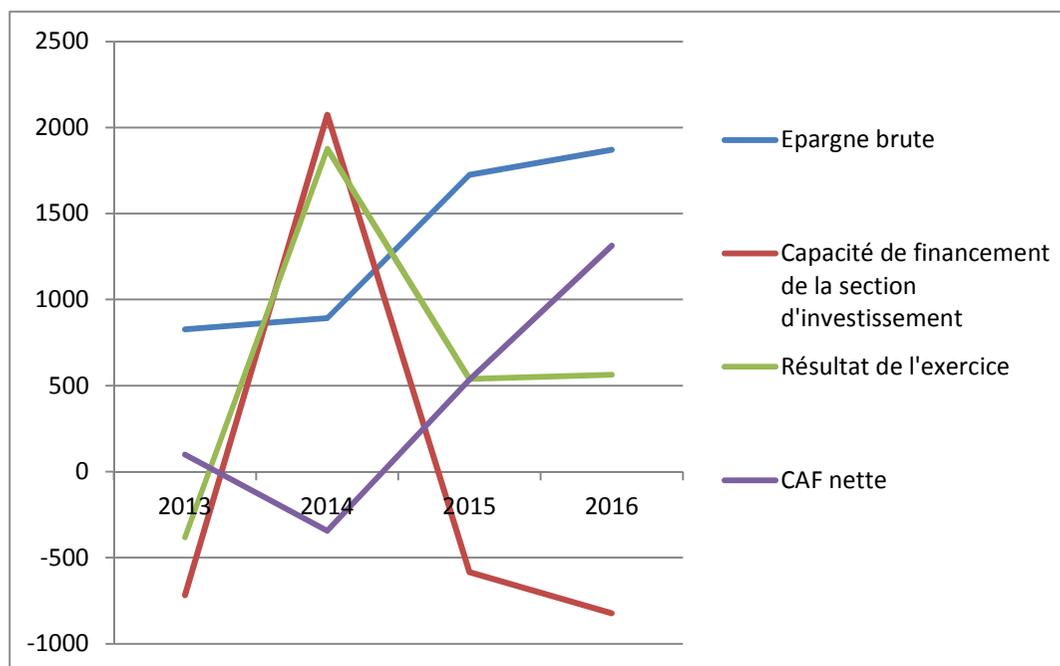
C. L'épargne de la commune et sa capacité d'autofinancement

Après avoir rencontré une phase particulièrement critique en 2013, la commune a dû recourir à l'emprunt et céder du patrimoine immobilier pour accroître ses ressources.

Depuis 2014, son épargne brute, et les résultats cumulés des exercices soulignent une « bonne santé financière » communale. **Néanmoins, elle s'est faite en partie au détriment de ventes immobilières du patrimoine communal.**

Depuis 2015, la commune préserve ses ressources acquises en vue des lourds investissements pluriannuels à venir.

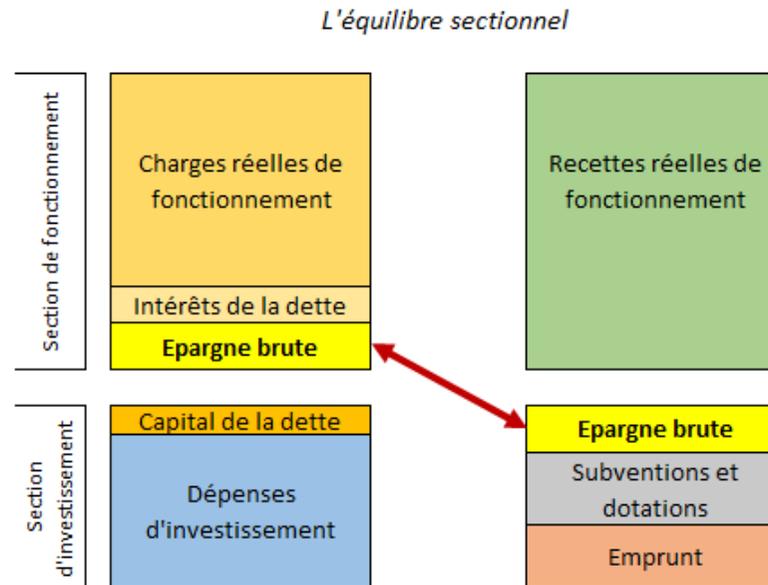
Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'épargne brute de la commune depuis 2012, sa capacité de financement de la section d'investissement et les résultats cumulés des exercices.



1. Epargne brute

L'épargne brute permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.



Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'épargne brute de Laxou :

| | 2015 | 2016 |
|--------------|-------------|-------------|
| En K€ | 1 725 | 1 871 |

Les indicateurs de l'épargne brute de la commune de Laxou oscillent autour de 210 K€.

2. La capacité de financement de la section d'investissement de la commune

Les investissements communaux se financent grâce à l'épargne brute de la commune, aux subventions et dotations (FCTVA) perçues, ainsi qu'aux emprunts contractés.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la capacité de financement de la section d'investissement :

| | 2015 | 2016 |
|--------------|-------------|-------------|
| En K€ | -584 | -822 |

En 2015 et 2016, la capacité de financement des investissements de la commune est de nouveau négative, et s'élève respectivement à - 584 K€ et - 822 K€. La municipalité ayant fait le choix de ne plus recourir à l'emprunt, elle a financé ses investissements grâce aux subventions, aux dotations perçues. Elle a investi en « piochant » sur le capital constitué au cours des exercices antérieurs grâce aux cessions du patrimoine communal.

3. Le résultat des exercices

Le résultat comptable de l'exercice permet d'analyser la capacité de la commune à gérer son budget. Il s'agit d'évaluer si les produits des deux fonctions sont supérieurs aux charges. Dans ce cas, le solde dégage un excédent. Dans le cas contraire, l'exercice est déficitaire.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des résultats des exercices budgétaires de Laxou :

| | 2015 | 2016 |
|--------------|------|------|
| En K€ | 538 | 564 |

Les exercices sont excédentaires depuis 2015, et notamment grâce à :

- Des cessions immobilières,
- Une baisse significative des dépenses d'investissement depuis 2014.

Néanmoins, il convient de souligner que la commune puise chaque année sur les excédents réalisés et qu'elle finance ses investissements grâce à l'excédent de fonctionnement réalisé.

4. La Capacité d'Autofinancement nette de la commune (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par la commune et dont elle pourra disposer pour couvrir ses besoins financiers. La CAF nette permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements, une fois le capital de la dette remboursé.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la CAF de Laxou :

| | 2015 | 2016 |
|--------------|------|------|
| En K€ | 533 | 1314 |

D. La gestion de la dette à Laxou

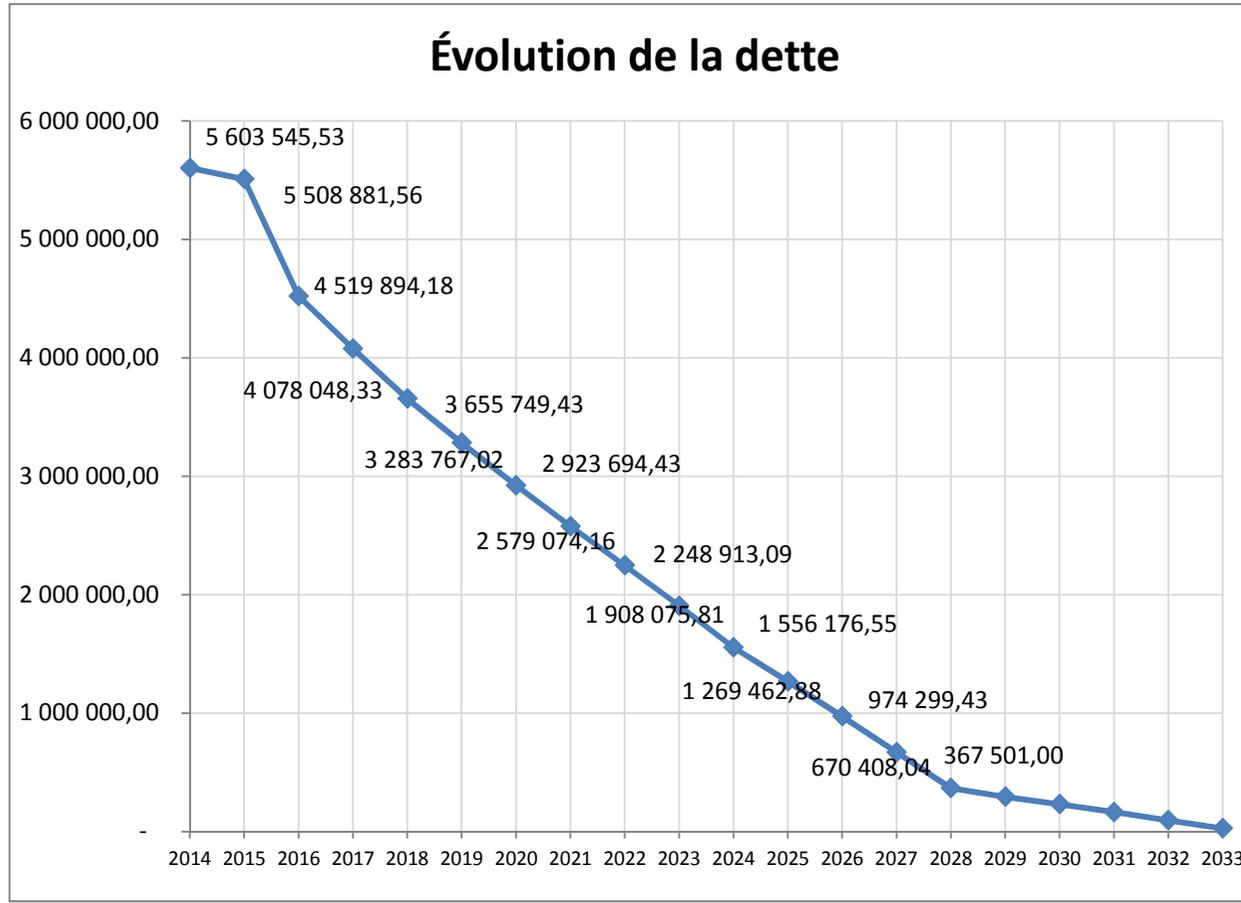
1. Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt représente une source de recettes pour les collectivités locales. Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette (article L.1612-4 du CGCT).

A Laxou, la contractualisation d'emprunt a toujours été limitée et réfléchie afin de maîtriser et sécuriser sa dette.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'annuité de la dette de la commune.

| Année | Dette en capital au 1er Janvier | Annuité | Capital | Intérêts | Frais |
|-------|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|
| 2014 | 5 603 545,53 | 768 519,25 | 549 226,94 | 219 292,31 | |
| 2015 | 5 508 881,56 | 1 212 680,76 | 1 016 384,66 | 196 296,10 | 36 000,00 |
| 2016 | 4 519 894,18 | 590 106,89 | 441 845,85 | 148 261,04 | |
| 2017 | 4 078 048,33 | 555 908,87 | 422 288,76 | 133 620,11 | |
| 2018 | 3 655 749,43 | 492 239,19 | 371 982,44 | 120 256,75 | |
| 2019 | 3 283 767,02 | 468 009,40 | 360 072,51 | 107 936,89 | |
| 2020 | 2 923 694,43 | 440 748,91 | 344 620,27 | 96 128,64 | |
| 2021 | 2 579 074,16 | 414 962,74 | 330 161,07 | 84 801,67 | |
| 2022 | 2 248 913,09 | 414 447,72 | 340 837,28 | 73 610,44 | |
| 2023 | 1 908 075,81 | 413 932,54 | 351 899,26 | 62 033,28 | |
| 2024 | 1 556 176,55 | 338 027,07 | 286 713,67 | 51 313,40 | |
| 2025 | 1 269 462,88 | 295 163,45 | 337 507,47 | 42 344,02 | |
| 2026 | 974 299,43 | 336 992,47 | 303 891,39 | 33 101,08 | |
| 2027 | 670 408,04 | 326 509,92 | 302 907,04 | 23 602,88 | |
| 2028 | 367 501,00 | 87 078,22 | 72 661,48 | 14 416,74 | |
| 2029 | 294 839,52 | 74 881,28 | 63 204,40 | 11 676,88 | |
| 2030 | 231 635,12 | 74 881,28 | 65 986,32 | 8 894,96 | |
| 2031 | 165 648,80 | 74 881,28 | 68 890,84 | 5 990,44 | |
| 2032 | 96 757,96 | 71 810,62 | 68 852,75 | 2 957,87 | |
| 2033 | 27 905,21 | 28 535,42 | 27 905,21 | 630,21 | |



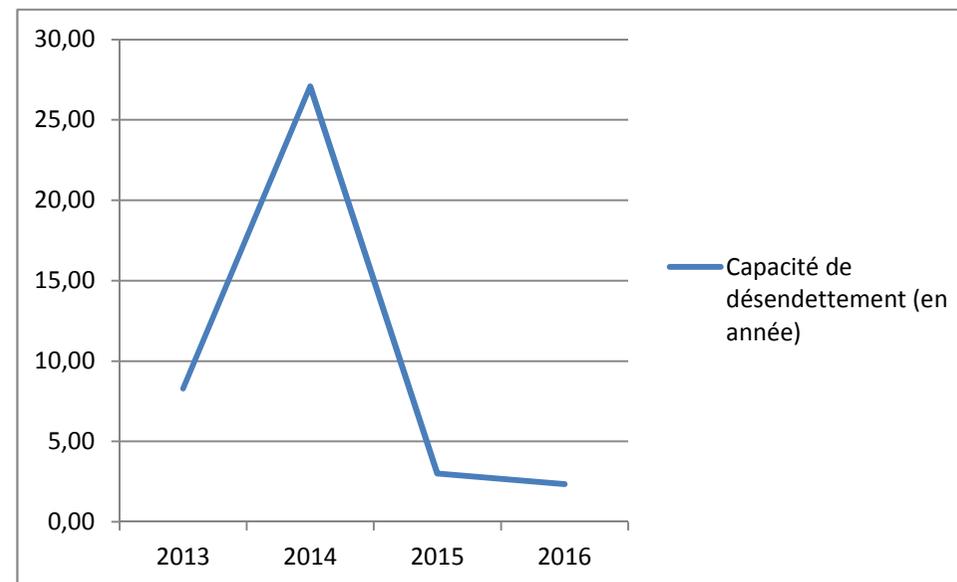
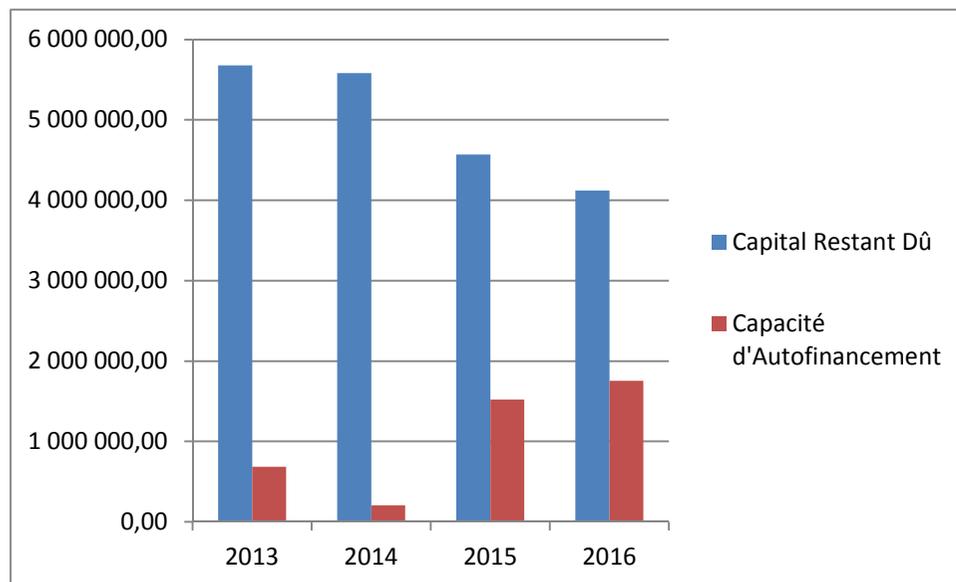
2. Capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

A Laxou, la capacité de désendettement a atteint un seuil critique en 2012 et 2014. En effet, sa capacité d'autofinancement lui permettait de rembourser le capital restant dû de la dette en respectivement 23 et 26 ans.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la capacité de désendettement de Laxou :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------|------|-------|------|------|
| En années | 8,20 | 26,74 | 2,97 | 2,32 |



III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la Ville de Laxou

A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes

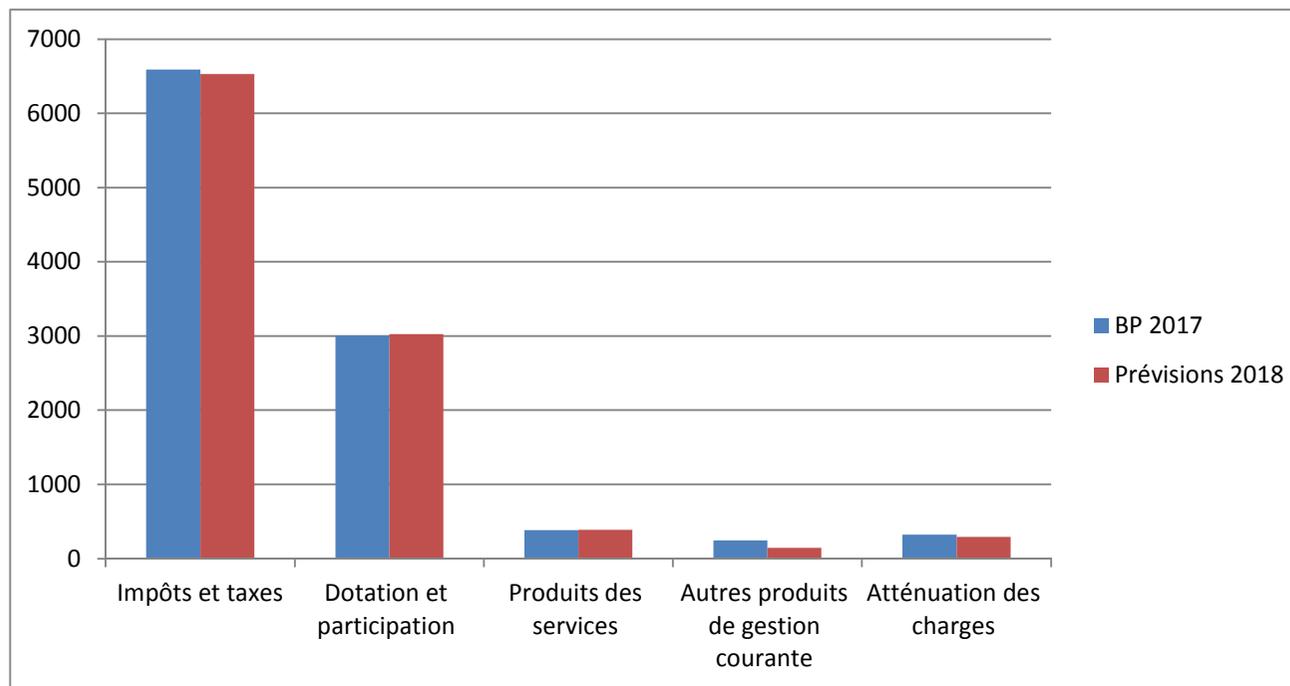
1. Pour 2018

Le budget 2018 prendra en compte les éléments de contrainte précédemment énoncés. Dans ce cadre, les mêmes principes de gestion rigoureuse que ceux retenus pour les exercices précédents vont trouver à s'appliquer en 2018.

❖ Les recettes remaniées

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2018 devraient s'amoinrir par rapport à 2017.

| | BP 2017 | Prévisions 2018 |
|---|----------------|----------------------------|
| Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires... | 6 589 | 6 531 |
| Dotation et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat... | 3 003 | 2 964 |
| Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...) | 385 | 389 |
| Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB... | 244 | 145 |
| Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie... | 325 | 295 |
| Total en K€ | 10 546 | 10 387 |



Les dotations devraient être globalement équivalentes à celles de 2017. En effet, le gouvernement s'était engagé à ne pas les réduire en 2018 et à compenser la perte de ressources liée à la réforme de la taxe d'habitation. Néanmoins, puisqu'aucune mesure précise à ce sujet n'a encore été présentée, il convient de rester prudent. Toutefois, l'estimation réalisée avec le concours de l'Association des Maires de France (AMF) laisse envisager une baisse de 63 K€ au titre de la Dotation Forfaitaire des Communes pour 2018.

En revanche, avec l'instauration du dégrèvement de la taxe d'habitation, la commune ne percevra plus directement des foyers imposables laxoviens l'intégralité des 3 impôts locaux.

Seules les taxes foncières sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties seront perçues directement par la commune.

Pour 2018, **la municipalité s'engage à contenir les taux d'imposition local aux mêmes niveaux** pour préserver le pouvoir d'achat des Laxoviens. Pour mémoire, Laxou est en effet la commune qui a les taux d'imposition les plus faibles par rapport aux communes de taille comparable au sein de la Métropole du Grand Nancy. La revalorisation des valeurs locatives de 1,24 % devrait accroître les recettes des impôts locaux.

La participation aux charges du Champ-le-Bœuf devrait être moins importante en 2018, puisque les participations aux charges demandées à la commune de Maxéville concerneront uniquement l'année 2017. Parallèlement et à ce titre, les dépenses financées par la commune seront également moins importantes.

La municipalité n'envisage pas d'augmenter le tarif des services proposés aux usagers.

Les recettes d'investissement devraient, quant à elles, croître en 2018.

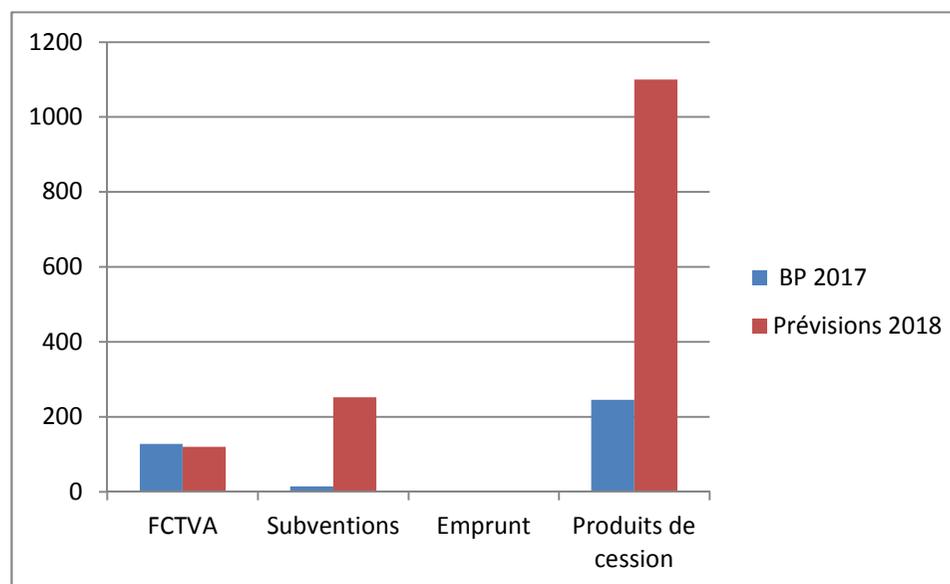
D'une part, la municipalité devrait percevoir 1 100 K€ de recettes exceptionnelles au titre de la vente immobilière délibérée par le Conseil Municipal le 20 novembre 2014 et dont le compromis avait été signé le 9 octobre 2015.

D'autre part, la commune a sollicité plusieurs partenaires pour l'aider à financer le futur « multi accueil ». La CAF s'est engagée à participer respectivement à hauteur de 195 K€.

Les recettes liées au FCTVA ne devraient quasiment pas différer en 2018.

Enfin, concernant les recettes liées à l'emprunt et tout comme en 2016 et 2017, la municipalité n'envisage pas de contracter un emprunt en 2018. En effet, la capacité d'autofinancement de la commune lui permet de réaliser ses investissements sans devoir recourir à l'emprunt.

| | BP 2017 | Prévisions 2018 |
|----------------------------|------------|-----------------|
| FCTVA | 128 | 120 |
| Subventions | 14 | 252,5 |
| Emprunt | 0 | 0 |
| Produits de cession | 245 | 1 100 |
| Total en K€ | 387 | 1 472,5 |



❖ Des dépenses maîtrisées

Concernant **les charges de fonctionnement**, la municipalité souhaite maîtriser au mieux ces dépenses.

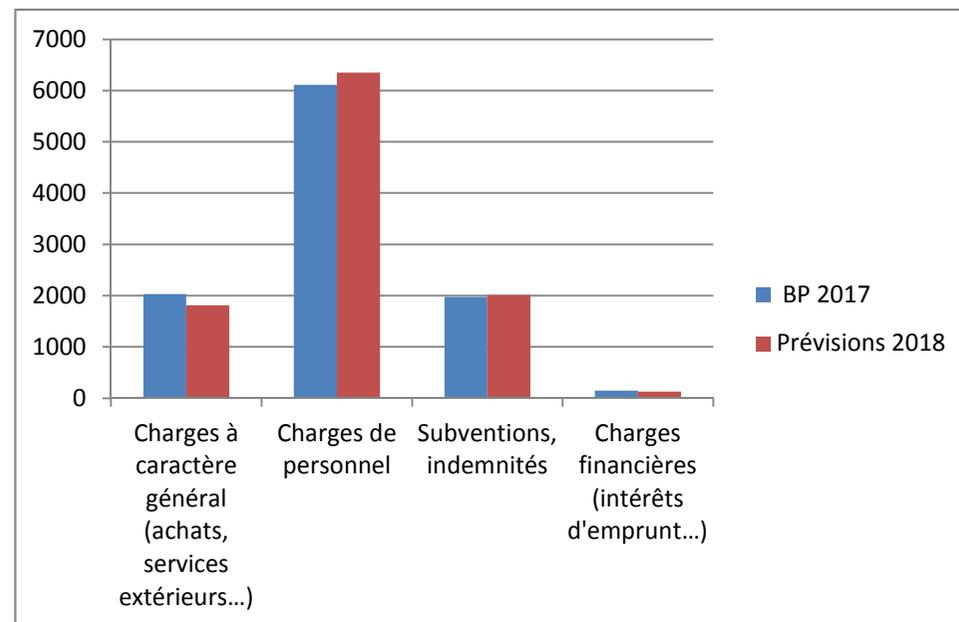
Malgré une recherche constante d'économies et d'optimisation du fonctionnement des services municipaux, il est envisagé pour 2018 une hausse des dépenses de personnel et de la subvention d'équilibre versée au CCAS.

En revanche, les charges à caractère général, les charges financières et les charges exceptionnelles devraient être réduites.

L'atténuation des produits devrait être équivalente à 2017.

L'ensemble des dépenses a été examiné scrupuleusement lors des réunions de préparation budgétaire avec les services. En 2018, il est prévu de les réduire, autant que faire se peut.

| | BP 2017 | Prévisions 2018 |
|---|---------------|-----------------|
| Charges à caractère général (achats, services extérieurs...) | 2 030 | 1 810 |
| Charges de personnel | 6 112 | 6 348 |
| Subventions, indemnités | 1 978 | 2 015 |
| Charges financières (intérêts d'emprunt...) | 151 | 131 |
| Charges exceptionnelles | 27 | 15 |
| Atténuation de produits | 10 | 10 |
| Dotations aux provisions | 0 | 2 |
| Total en K€ | 10 308 | 10 331 |



Les **dépenses d'investissement** vont également croître en 2018.

Le programme d'investissement proposé pour 2018 sera adapté aux capacités financières de la collectivité.

D'une part, il sera proposé de rembourser 375 M€ du capital de la dette.

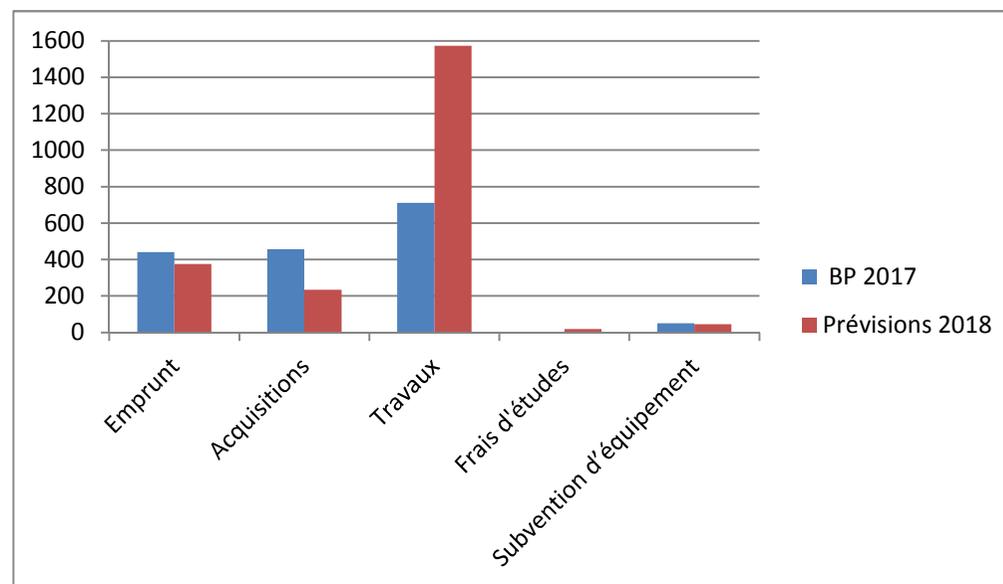
En 2018, le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 120 K€. Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 375 K€, portant au total l'annuité 2018 à environ 495 K€.

Comme en 2017, la commune n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2018, afin de poursuivre son désendettement et surtout en prévision d'investissements futurs, réglementaires ou importants (mise aux normes PMR, Rénovation Urbaine du quartier des Provinces, par exemple).

D'autre part, **la municipalité propose de redynamiser l'investissement local**. L'ensemble des travaux et des acquisitions envisagées s'élèvent à environ 1.800 K€. La commune va lancer les travaux de création d'un nouveau « multi accueil » qui s'étaleront sur deux exercices. L'enveloppe allouée à cette opération devrait avoisiner les 900 K€.

Enfin, la municipalité souhaite continuer à entretenir son patrimoine. Ainsi des travaux d'entretien et des acquisitions nécessaires, évalués à environ 900 K€, seront réalisés au cours de l'année à venir.

| | BP 2017 | Prévisions 2018 |
|--------------------------------|---------|-----------------|
| Emprunt | 440 | 375 |
| Acquisitions | 457 | 234 |
| Travaux | 711 | 1 573 |
| Frais d'études | 0 | 19 |
| Subvention d'équipement | 50 | 45 |
| Total en K€ | 1 658 | 2 246 |



A moyen terme

Il est prévisible que le désengagement de l'Etat devrait se poursuivre dans les années à venir. Le PLPFP « 2018-2022 » prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec notamment l'instauration du ratio de capacité de désendettement.

D'une manière générale, les collectivités seront contraintes de réduire leurs dépenses, tout en assurant un service public de qualité et élargi. Parallèlement, l'Etat va mettre « main mise » sur les ressources propres des collectivités (exemple : la réforme de la taxe d'habitation), compensées très probablement sous la forme de dotation, pas indexée dans le temps.

Les collectivités vont devoir faire plus, avec moins.

Côté dépenses, la municipalité va s'engager dans des projets coûteux.

Au titre du renouvellement urbain, le quartier des Provinces va être renouvelé. Même si la commune va être soutenue par des partenaires financiers (Etat, Métropole, bailleurs sociaux, Département, Région, ...), ce projet devrait être évalué à plusieurs millions d'euros.

Parallèlement, la commune est contrainte de poursuivre la mise aux normes d'accessibilité tous ses établissements et installations ouverts au public, et ce, d'ici 2021. L'ensemble de ces travaux restant à réaliser par la commune a été évalué à 2,5 M€.

En conclusion, la municipalité projette pour 2018 de contenir, autant que faire se peut, ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la perception équitable et suffisante de recettes. Parallèlement, les élus proposent de redynamiser l'investissement local, vecteur d'emplois et d'attractivité.

B. Les priorités de la commune

L'année 2018 consacrera un programme d'investissement ambitieux, évalué à environ 2,3 M€ (dont 375 K€ de remboursement du capital d'emprunt), avec un projet phare « la création d'un multi accueil ».

Dans les années à venir, la municipalité souhaite s'engager dans différents projets spécifiques et coûteux, tout en continuant à maintenir quotidiennement un service de qualité pour les laxoviens et accessible à tous.

1. Améliorer l'offre de placements de la petite enfance



L'accueil de la petite enfance est une priorité pour la commune. Souhaitant diversifier et augmenter l'offre de garde de la petite enfance, la création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant répond aux besoins des familles laxoviennes. C'est le principal projet d'investissement de la commune pour 2018/2019.

Une diversité de l'offre

La future structure sera de plain-pied ce qui permettra de développer une offre pour un accueil de très petits enfants (dès 6 semaines) alors que nous ne pouvons actuellement n'accueillir des enfants qu'à partir de 18 mois.

Une offre de garde orientée vers la population du quartier politique de la ville

D'un point de vue social, cette création offrira aux familles du quartier classé « politique de ville » des places et favorisera l'insertion professionnelle des femmes dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de maintien de l'emploi. Actuellement, 50 % d'enfants issus du quartier politique de la ville fréquentent la crèche Hänsel et Gretel.

Un bâtiment énergétiquement performant et accessible à tous

D'un point de vue technique, une attention particulière sera mise sur les performances thermiques et énergétiques du futur bâtiment, l'accessibilité en tous points et le confort d'utilisation.

Planification et coût

L'ouverture de la structure est prévue en septembre 2019.

La réalisation des travaux est programmée sur les années 2018 et 2019 et évaluée à 900 K€. L'achat du mobilier sera effectué en 2019.

Des partenaires financiers se sont d'ores et déjà engagés à participer au financement de l'opération. Dans le cadre de ce projet, la CAF s'est engagée à verser à la commune 195 K€ et le parlement 1 K€. Le FEDER a été sollicité pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 250 K€.

De plus, au titre du FCTVA, la commune récupèrera la quasi-totalité de la TVA payée dans le cadre de cette opération.

2. Rénover le quartier des Provinces : le paysage urbain repensé

Un engagement renforcé de la commune

En 2018, la commune amplifiera son engagement auprès de la Métropole du Grand Nancy et de l'Agence National du Renouvellement Urbain dans le projet de renouvellement du quartier des Provinces. Les études de projet lancées préalablement devraient être finalisées cette année. La convention pluriannuelle de renouvellement devrait être signée entre les différents protagonistes. Il s'agira de co-construire avec les habitants le quartier de demain.

Le paysage urbain va être repensé pour une transformation durable du quartier. Les interventions seront de différentes natures et concerneront le logement, les équipements, le commerce, le cadre de vie...





Planification et coût

Le coût de cette opération et le planning d'exécution dépendront du rendu des études et des scénaris qui seront retenus.

Néanmoins et compte tenu des ambitions de la municipalité pour ce projet, il convient de rester prudent et de programmer un investissement communal de plusieurs M€.

Ce projet sera cofinancé par la Métropole du Grand Nancy, l'ANRU et d'autres protagonistes (bailleurs sociaux...).

Compte tenu de l'ampleur du projet, les travaux de rénovation devraient durer plusieurs années.

3. Préserver un service public de qualité pour tous les laxoviens, et accessible à tous



Un patrimoine entretenu dans sa globalité

Parallèlement à ces deux projets d'investissement pluriannuel, la municipalité souhaite engager des travaux afin d'entretenir son patrimoine et le rendre accessible à tous.

Des opérations de réhabilitation et d'entretien seront proposées pour 2018 :

- La remise en état de la salle des mariages,
- Des aménagements et entretiens divers dans les écoles de la commune,
- Des travaux d'entretien dans les complexes sportifs, et notamment au stade Gaston Lozzia,
- Des acquisitions diverses : matériel, véhicule, mobiliers... pour les bâtiments communaux, les écoles, la médiathèque et les squares de la ville...



Des bâtiments accessibles à tous

En 2018, la commune souhaite également poursuivre les travaux de mise en accessibilité déjà engagés depuis 2015. Actuellement, l'Hôtel de Ville et le Parc Paul Choné, la salle Monta au village, les groupes scolaires Schweitzer et Zola, le Centre Intercommunal Laxou Maxéville au Champ-le-Bœuf, le gymnase Pasteur aux Provinces, le cimetière de l'Egalité, la MVATL et le monument aux morts de la Résistance ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité totale.

Pour 2018, il sera proposé, de poursuivre les aménagements au cimetière de la Tarière, aux squares des Bosquets et de l'église de la St Genès ainsi qu'au parc d'agrément du Champ-le-Bœuf.

Pour rappel, l'ensemble des mises aux normes d'accessibilité représente des travaux pour un montant évalué à 2,5 M€ jusqu'en 2021.

4. Garantir un environnement durable et paisible



Une ville respectueuse de l'environnement

En 2018, la municipalité souhaite poursuivre ses engagements environnementaux et s'investir davantage auprès de notre Métropole au sujet des dossiers qui impactent directement le territoire laxoviens.

Il conviendra, d'une part, de poursuivre les méthodes mises en place pour l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de l'environnement. Ces méthodes alternatives à l'usage des produits chimiques de synthèse nécessitent en effet des investissements constants dans l'achat et le renouvellement d'outils de travail pour des interventions mécaniques.



D'autre part, la municipalité souhaite continuer à entretenir et aménager progressivement les parcelles communales de jardin louées aux particuliers : équipement en abris de jardins, récupérateurs d'eau, composteurs, rénovation des clôtures.

Enfin, la municipalité veillera à poursuivre l'aménagement de terrains en vue d'accueillir des projets innovants : écopâturage, jardin pédagogique, pépinière fruitière.

La commune s'investira pleinement auprès de notre Métropole dans des dossiers importants, tel que celui du classement du massif de Haye en forêt de protection et celui des aménagements de l'A31.

Une commune paisible

Fidèle aux engagements votés par le Conseil Municipal en 2016 et 2017, la municipalité souhaite finaliser le projet de « vidéo tranquillité ». La Ville de Laxou avait décidé de se doter d'une vidéo tranquillité urbaine, pour répondre à un besoin général de sécurité des habitants.

Ainsi, il est prévu d'implanter 2 caméras sur le territoire communal en 2018.



5. Adapter l'offre de services aux rythmes scolaires choisis après une concertation élargie



Les rythmes scolaires ont fait l'objet de réformes successives.

A Laxou, la municipalité a choisi de mettre en place l'Aménagement du Temps de l'Enfant dès 1995 : les enfants des écoles pré-élémentaires sont libérés de classe dès 15 heures et bénéficient ensuite d'activités culturelles, artistiques et sportives.

Selon les réformes successives, l'ATE a fait l'objet d'aménagements du calendrier scolaire, par exemple. Depuis la rentrée 2013 et le décret relatif à la refondation de l'école, la semaine scolaire de l'ensemble des petits laxoviens est répartie sur 9 demi-journées avec école le mercredi matin et 24h d'enseignement pédagogique pendant 36 semaines.

Un ultime décret publié en juin 2017 permet aux communes d'apporter des souplesses aux rythmes imposés depuis 2013. C'est dans ce cadre que la commune a lancé une consultation élargie afin de répondre aux souhaits des laxoviens.

Les résultats diffèrent selon le type de public :

- les personnes interrogées via le questionnaire se sont prononcées en faveur du régime actuel, à savoir à 9 demi-journées avec école le mercredi matin.

- les conseils d'école souhaitent un retour à la semaine de 4 jours pour les maternelles (3 écoles sur 4) et de 4,5 jours pour les élémentaires (4 écoles sur 4).

Quelle que soit la solution retenue par l'Inspection d'Académie, la municipalité s'engage à proposer un service d'accueil adapté aux familles laxoviennes : restauration le mercredi midi, ALSH l'après-midi du mercredi.



CONCLUSION

Malgré un contexte économique délicat, la municipalité souhaite redynamiser l'investissement local et propose un ensemble d'opérations évalué à environ 2,3 M€.

Ces investissements porteront sur des projets spécifiques - la création d'un multi accueil, la poursuite des travaux de mise en accessibilité du patrimoine communal, le lancement opérationnel du projet de la rénovation urbaine aux Provinces - et sur des opérations d'entretien du patrimoine de la collectivité.

D'une manière générale, les orientations budgétaires de l'exercice 2018 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préserver de la stabilité fiscale, en continuant à réaliser des efforts de gestion tout en redynamisant l'investissement local.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.